Les Plans Communaux/Intercommunaux de Sauvegarde

WEBINAIRE
21 Septembre 2026 11h



Agence Publique de Gestion Locale
Service Intercommunal Territoires et Urbanisme
Maison des Communes - rue Auguste Renoir
B.P.609 - 64006 PAU Cedex
Tél 05.59.90.18.28 - Télécopie 05.59.84.59.47
Courriel : service.territoires-urbanisme@apgl64.fr

SOMMAIRE

Eléments de cadrage

L'accompagnement du SITU en matière de PCS

Le fonctionnement du module « PCS » sur Géo64



Eléments de cadrage

Agence Publique de Gestion Locale
Service Intercommunal Territoires et Urbanisme
Maison des Communes - rue Auguste Renoir
B.P.609 - 64006 PAU Cedex
Tél 05.59.90.18.28 - Télécopie 05.59.84.59.47
Courriel : service.territoires-urbanisme@apgl64.fr

LE CADRE REGLEMENTAIRE

Décret du 13 septembre 2015 => Article R731-1 et suivants du Code de la sécurité intérieure

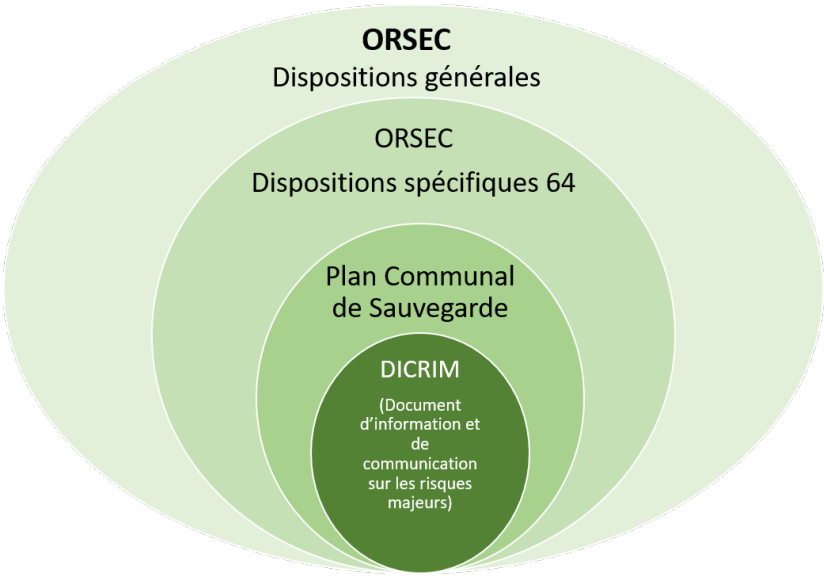
Le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer au regard des risques connus sur le territoire:

- l'alerte,
- l'information,
- la protection,
- le soutien de la population.

Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune.

Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention.

Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.



Sauvegarde ≠ Secours

LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU PCS

Le PCS est arrêté et mis en œuvre par le maire et transmis au Préfet du département.

Il est consultable en mairie.

Le document est **mis à jour par l'actualisation de l'annuaire opérationnel**, il est révisé en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques.

Le délai de révision ne peut excéder 5 ans. A ce jour aucun texte réglementaire ne stipule la périodicité des exercices, toutefois il est préconisé que ces derniers soient effectifs annuellement.

LE CONTENU DU PCS

Diagnostic / Etat des lieux

- **Diagnostic des risques et des vulnérabilités locales ;**

- **Recensement des personnes vulnérables et sites sensibles ;**

- **Inventaires des moyens matériels** : inventaires des ressources matérielles, bâtiments communaux réquisitionnables, etc. ;

- **Recensement des moyens humains** : élus, personnes mobilisables identifiées à travers la mise en place de la réserve communale de sécurité civile

=> **Annuaire de crise** : coordonnées utiles

Volet opérationnel

- Organisation du **Poste de Commandement Communal** (PCC) ;

- **Dispositifs de vigilance et d'alerte** : protocoles pour capter l'information et informer la population

- **Alertes et consignes à la population** : procédures de diffusion des messages d'urgence (sirènes, appels, SMS/WhatsApp groupés, porte à porte, …)

- **Fiches missions par poste et fiches actions par type de risque**

=> Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) prévu au III de l'article R. 125-11 du code de l'environnement

+ Exercice d'application

La démarche d'élaboration d'un PCS

Agence Publique de Gestion Locale
Service Intercommunal Territoires et Urbanisme
Maison des Communes - rue Auguste Renoir
B.P.609 - 64006 PAU Cedex
Tél 05.59.90.18.28 - Télécopie 05.59.84.59.47
Courriel : service.territoires-urbanisme@apgl64.fr

LE PROCESSUS DE CRISE

Phase préparatoire :
Définition du cadre de conduite du projet

→ **Installation du comité de pilotage**

Phase 1
- Identification des risques
- Recensement des moyens

→ **Document d'Information et de Communication sur les Risques Majeurs (DICRIM)**

Phase 2
- Création d'une organisation communale
- Réalisation des outils opérationnels
- Problématique de la mise en application

→ **Plan communal de sauvegarde (PCS) arrêté par le Maire et transmis au Préfet**

Phase 3
Maintien opérationnel du dispositif dans le temps

→ **Mises à jours et révisions des dispositifs opérationnels et du plan**

L'accompagnement du SITU en matière de PCS

Agence Publique de Gestion Locale
Service Intercommunal Territoires et Urbanisme
Maison des Communes - rue Auguste Renoir
B.P.609 - 64006 PAU Cedex
Tél 05.59.90.18.28 - Télécopie 05.59.84.59.47
Courriel : service.territoires-urbanisme@apgl64.fr

L'ACCOMPAGNEMENT DU SITU EN MATIÈRE DE PCS : 2 FORMULES

1. Un accompagnement dans la démarche d'élaboration et de suivi du PCS

DIAGNOSTIC
des aléas et enjeux



PRODUCTION
du DICRIM
document d'information communal
sur les risques majeurs

→ Cotisation « Urbanisme »

ACCOMPAGNEMENT
à la mise en place
du dispositif opérationnel



MISE À DISPOSITION
d'un module dédié
sur Géo 64

2. La mise à disposition du module de gestion « PCS »

MISE À DISPOSITION
d'un module dédié
sur Géo 64



→ Cotisation « Territoires »

- ⇒ Diagnostic des aléas
- ⇒ Recensement des enjeux (personnes vulnérables, infrastructures sensibles,…)
- ⇒ Organisation du dispositif communal
- ⇒ Recensement des moyens humains et matériels
- ⇒ Fiches actions/missions
- ⇒ Production de cartographies et de tableaux récapitulatifs
- ⇒ Production des documents administratifs (arrêtés, ….)



Plan communal de sauvegarde